

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 09 JUIL. 2009

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Clotilde Merlus
Bureau 1BLF
Téléphone : 01 53 18 71 02
Télécopie : 01 53 44 67 59

N° 1BLF-09-3029

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME
DE L'ETAT

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ETAT

Objet : Projet de loi de finances pour 2010 : finalisation des projets annuels de performances.

P.J. : 1 dossier

La phase de finalisation des projets annuels de performances doit être engagée dès la fin des réunions de répartition. J'appelle votre attention sur l'importance particulière que revêt cet exercice qui doit permettre d'**assurer une bonne information du Parlement ainsi que la transparence et la sincérité du budget de l'État**. Les attentes des deux assemblées sur la qualité des documents sont très fortes et militent en faveur d'une attention accrue à la **dimension stratégique** de l'explicitation des moyens et des objectifs des politiques publiques.

Le respect des dates de livraison¹ indiquées en annexe est majeur pour assurer le respect du délai constitutionnel du mardi 6 octobre 2009 pour le dépôt du projet de loi de finances pour 2010, après une adoption en Conseil des ministres la deuxième quinzaine de septembre. Il est, en particulier, indispensable de coordonner très précisément la phase de finalisation et d'impression des bleus budgétaires qui sont nombreux, volumineux et complexes. Cet impératif de coordination s'applique évidemment avec une importance particulière pour les programmes relevant de missions interministérielles.

Pour le PLF 2010, les principaux enjeux d'amélioration des « bleus » par mission portent sur :

- la **présentation de la trajectoire pluriannuelle de la mission 2009-2011**, des ajustements de l'annuité 2010 par rapport à cette trajectoire et des principales réformes sur la période, qui sera enrichie pour la première fois cette année d'une présentation des principaux indicateurs de performance de la mission ;

- l'amélioration de la **justification au premier euro**, qui doit être plus précise, tirer les conséquences du bilan des rapports annuels de performances et porter sur l'intégralité des crédits de chaque programme ;

¹ Les dates rappelées en annexe constituent donc des dates limites. Si des situations particulières devaient nécessiter un report de la date de livraison du lot relatif à la justification au premier euro, celui-ci devrait être négocié avec vos interlocuteurs de la direction du budget (bureaux sectoriels) et porté à la connaissance du bureau chargé de la synthèse (1BLF), pour s'assurer qu'il est compatible avec les contraintes de fabrication de l'Imprimerie nationale. Tous les autres lots constitutifs des bleus doivent absolument être livrés aux dates fixées, des modifications après livraison pouvant toujours être apportées directement par la direction du budget à la demande des ministères, avant le « bon à tirer ».

Diffusion générale

- la **fiabilisation des échéanciers** de crédits de paiements associés aux autorisations d'engagement ;

- et le renforcement de la **fiabilité des données fournies dans la partie « comptabilité d'analyse des coûts »**, pour laquelle le service du contrôle budgétaire et comptable ministériel est associé.

Pour les programmes dont le périmètre est modifié entre 2009 et 2010, il sera nécessaire d'effectuer un retraitement de la loi de finances pour 2009 afin de présenter les crédits selon le format de la nomenclature budgétaire arrêtée pour le PLF 2010.

J'appelle enfin votre attention sur les modalités spécifiques d'élaboration des documents budgétaires de la mission « Plan de relance de l'économie »² :

- les PAP des trois programmes de la mission seront élaborés par la direction du budget, pour le compte du ministère de la relance ;

- pour ce faire, une action de la part de l'ensemble des ministères concernés par la mise en œuvre du plan de relance est cependant nécessaire.

1/ De manière générale, les éléments nécessaires à la rédaction des PAP de chacun des trois programmes de la mission « Plan de relance de l'économie » seront issus des outils de suivi développés par le cabinet du ministre, auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance. Il importe donc que toutes les informations, qu'elles soient relatives à la consommation des crédits ou au déroulement des opérations, soient régulièrement mise à jour dans PRESAGE.

En tout état de cause, les éléments correspondant à la situation au 31 août devront être saisis dans PRESAGE par les services au plus tard le mercredi 9 septembre (les éléments relatifs à l'actualisation de la situation entre le 1^{er} et le 9 septembre 2009 seront saisis à partir du 10 septembre 2009).

2/ **L'annexe 8** à la présente circulaire précise l'information demandée aux ministères pour l'élaboration des **indicateurs de performance liés à la majoration exceptionnelle des avances sur marchés publics** figurant dans le PAP de la mission « Plan de relance de l'économie ». Cette information servira également à la préparation du second décret de transfert qui permettra d'assurer le financement de la mesure sur les programmes concernés.

Les annexes jointes à la présente circulaire précisent l'ensemble des travaux à effectuer et les améliorations apportées à la présentation des bleus annexés au projet de loi de finances pour 2010.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget


Philippe JOSSE

² La mission Plan de relance de l'économie est composée de trois programmes : programme 315 « Programme exceptionnel d'investissement public », programme 316 « Soutien exceptionnel en faveur de l'activité économique et de l'emploi » et programme 317 « Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité ».

Liste des annexes

- Annexe 1 :** Calendrier des travaux relatifs à la production des annexes au PLF 2010
- Annexe 2 :** Présentation de la pluriannualité dans les PAP au niveau de la Mission
- Annexe 3 :** Justification au premier euro et Guide de la justification au premier euro des crédits du PLF 2010
- Annexe 3bis :** Justification au premier euro des dépenses de personnel
- Annexe 3ter :** Justification au premier euro des systèmes d'information
- Annexe 4 :** Modèle d'échéancier de crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement et méthode de saisie
- Annexe 5 :** Opérateurs
- Annexe 6 :** Comptabilité d'analyse des coûts
- Annexe 7 :** Dépenses fiscales
- Annexe 8 :** Plan de relance de l'économie – Suivi de la mesure « Avances sur marchés publics »
- Annexe 9 :** Objectifs et indicateurs de Performance
- Annexe 10 :** Travaux de saisie des informations dans Farandole
- Annexe 11 :** Nouvelle maquette des bleus par mission